GUIDE

Ordre des diététistes nutritionnistes du Québec

NOVEMBRE 2024

Outil d'aide à la décision à l'égard **des pratiques émergentes et des approches complémentaires en nutrition**

Table des matières

Définitions 3

Introduction 4

Obligations déontologiques 5

Déclarations publiques et messages publicitaires 6

- Démontrer une rigueur scientifique exemplaire 6
- Faire preuve de nuance et de transparence 6
- Assurer des communications claires et fidèles pour informer le public 6
- Adapter le message en fonction des besoins spécifiques de la clientèle 6
- Promouvoir une image professionnelle éthique et désintéressée 6

Consultations nutritionnelles 7

- Une patiente ou un patient a recours ou désire avoir recours à une pratique émergente ou une approche complémentaire 7
- Une ou un diététiste-nutritionniste utilise ou recommande une pratique émergente ou une approche complémentaire 8

Conflits d'intérêts et indépendance professionnelle 9

Conclusion 9

Références 10

Définitions

Approches conventionnelles :

Pratiques de santé prédominantes dans les systèmes de santé occidentaux. Il s'agit d'approches qui sont fondées sur des données probantes de haute qualité* et que l'on retrouve notamment dans les lignes directrices cliniques émises par les sociétés savantes et les autorités compétentes sur lesquelles les professionnelles et professionnels de la santé basent leur pratique clinique (1).

Approches complémentaires :

Pratiques de santé qui ne sont généralement pas offertes parmi l'offre de soins et services de santé conventionnelle (2). Elles se déclinent en trois catégories, selon la nature de la thérapie, et sont fréquemment utilisées de manière conjointe (3) :

- Nutritionnelle (produits de santé naturels, plantes et herbes, prébiotiques, probiotiques, composés phytochimiques, régimes spéciaux, etc.) ;
- Psychologique (méditation, exercices de relaxation et de respiration, art-thérapie, hypnothérapie, etc.) ;
- Physique (massothérapie, ostéopathie, tai-chi, etc.).

Alors que plusieurs études ont été réalisées sur l'efficacité des approches complémentaires, les données demeurent limitées et les résultats peu concluants (3). Ces approches ne reposent donc pas toujours sur des fondements scientifiques, mais peuvent tout de même procurer certains bénéfices et contribuer au bien-être des personnes y ayant recours (3).

Pratiques émergentes :

Pratiques innovantes pouvant procurer des effets bénéfiques dans certaines situations, mais dont les recherches sont aux stades préliminaires (4). Étant donné que les pratiques émergentes en sont souvent aux premières étapes d'évaluation, la qualité des données probantes qui sous-tendent ces approches est généralement faible à modérée. Les pratiques émergentes peuvent inclure des examens, des investigations et des traitements.

Approches intégratives :

Pratiques de santé combinant des approches conventionnelles, complémentaires ou émergentes afin de favoriser la prise en charge d'une personne dans sa globalité (1-3).

* Comment reconnaître des données probantes de haute qualité ?

Le devis d'une étude ainsi que ses risques de biais permettent d'évaluer la qualité d'une preuve scientifique et doivent guider les diététistes-nutritionnistes dans leurs prises de décisions et leurs interventions nutritionnelles (5).

Qualité de la preuve selon le devis de l'étude

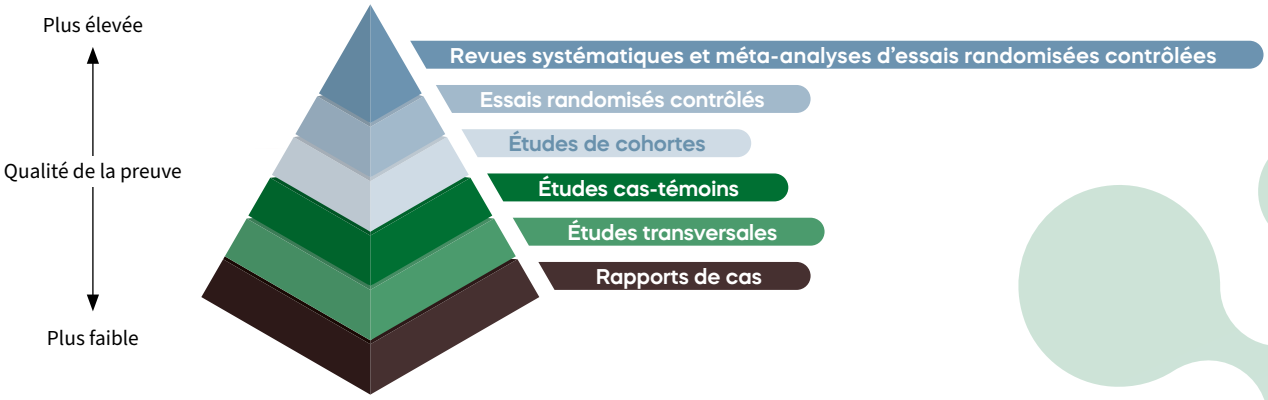

Pour plus d'information au sujet des données probantes :

- Article de la revue Nutrition :
  Comment reconnaître une étude de qualité en nutrition ?
- Atelier et aide-mémoire développés par le Consortium national de formation en santé de l'Université d'Ottawa :
  Atelier — Intégrer les données probantes à notre pratique quotidienne : un défi réalisable ;
  Aide-mémoire — Intégrer les données probantes à notre pratique quotidienne : un défi réalisable.

Introduction

La nutrition est une science qui évolue rapidement et les diététistes-nutritionnistes ont la responsabilité professionnelle de s'assurer que les connaissances scientifiques actuelles éclairent leur prise de décisions. Les membres de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ) doivent être en mesure d'analyser la littérature scientifique et d'évaluer de manière critique les données probantes. Pour ce faire, une bonne compréhension de la démarche scientifique ainsi qu'un jugement clinique et un esprit critique développés sont nécessaires.

L'évolution de la science, des technologies et des connaissances contribue à l'émergence de nouvelles pratiques dans le domaine de la nutrition. Alors que les effets de certaines de ces pratiques émergentes sont reconnus sur le plan scientifique avec un niveau de preuve faible à modéré, pour d'autres, les mécanismes d'action sont encore peu étudiés et leur utilisation n'est pas sans risque.

Au cours des dernières années, un engouement pour les approches de santé complémentaire a été observé. En effet, près de 70 % des Québécoises et Québécois auraient déjà eu recours à l'une de ces pratiques afin d'améliorer ou de maintenir leur santé et leur mieux-être (2). Aux États-Unis, c'est plus de 30 % des adultes et 12 % des enfants qui utilisent des approches de soins de santé qui ne font pas partie des approches conventionnelles (3). Au Canada, tout comme aux États-Unis, les études révèlent que la consommation de produits de santé naturels représente l'approche de santé complémentaire la plus utilisée (3, 6).

Bien que les recherches portant sur les pratiques émergentes et les approches complémentaires ne permettent pas de dégager de consensus scientifique quant à leurs effets sur la santé, les diététistes-nutritionnistes font face à ces types d'approches dans l'exercice de la profession. Que ce soit lorsqu'une patiente ou un patient a recours ou souhaite recourir à ces types de pratiques, lorsqu'une ou un diététiste-nutritionniste établit la pertinence de les recommander en s'appuyant sur son jugement clinique ou bien lors de la mention de ces approches dans des déclarations publiques, les diététistes-nutritionnistes doivent s'assurer de respecter l'ensemble des normes professionnelles et de leurs obligations déontologiques.

Les principes présentés dans le présent ouvrage visent donc à soutenir et guider la réflexion des diététistes-nutritionnistes en ce qui concerne les pratiques émergentes et les approches complémentaires en nutrition. Plus spécifiquement, les objectifs de ce guide sont de :

01 **SOULIGNER LES OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES À RESPECTER DANS LE CONTEXTE DES PRATIQUES ÉMERGENTES ET DES APPROCHES COMPLÉMENTAIRES EN NUTRITION ;**

02 **ÉTABLIR LES PRINCIPES À RESPECTER LORS DE DÉCLARATIONS PUBLIQUES OU DE MESSAGES PUBLICITAIRES EN LIEN AVEC DES PRATIQUES ÉMERGENTES OU DES APPROCHES COMPLÉMENTAIRES ;**

03 **GUIDER LA PRISE DE DÉCISIONS DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES LORSQUE LA PATIENTÈLE A RECOURS OU DÉSIRE AVOIR RECOURS À UNE PRATIQUE ÉMERGENTE OU UNE APPROCHE COMPLÉMENTAIRE ;**

04 **GUIDER LA PRISE DE DÉCISIONS DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES QUI RECOMMANDENT OU UTILISENT UNE PRATIQUE ÉMERGENTE OU UNE APPROCHE COMPLÉMENTAIRE DANS LEUR PRATIQUE CLINIQUE.**

Obligations déontologiques

En tout temps, les diététistes-nutritionnistes doivent se conformer au *Code de déontologie des diététistes*. Ce guide vise à soutenir les diététistes-nutritionnistes dans leurs prises de décisions afin de s'assurer que celles-ci respectent l'ensemble des obligations professionnelles. Les recommandations émises et les principes présentés dans ce guide découlent des obligations déontologiques des diététistes-nutritionnistes, notamment :

- Exercer la profession selon les normes professionnelles et les données de la science ;
- Exercer la profession avec compétence en tenant compte de leurs capacités, de leurs connaissances et de leurs limites ;
- Tenir compte de l'ensemble des conséquences que peuvent avoir leurs interventions sur la santé de la population ;
- S'acquitter des devoirs professionnels avec intégrité, maintenir l'indépendance professionnelle et éviter les conflits d'intérêts ;
- Obtenir le consentement libre et éclairé de la patientèle ;
- S'abstenir de présenter faussement un produit comme partie intégrante d'un plan de traitement nutritionnel ;
- Éviter de poser ou de multiplier sans raison suffisante des actes professionnels ou de poser des actes inappropriés ou disproportionnés au besoin de la patientèle.

Déclarations publiques et messages publicitaires

Dans le cadre de déclarations publiques et de messages publicitaires, les normes professionnelles et l'obligation de respecter les données de la science continuent de s'appliquer. Dans leurs communications, les diététistes-nutritionnistes doivent s'assurer que leurs propos respectent l'ensemble de leurs obligations et veiller à ne pas créer de fausse impression auprès du public.

Avant d'aborder n'importe quelle pratique émergente ou approche complémentaire que ce soit dans une déclaration publique ou dans un message publicitaire, les diététistes-nutritionnistes doivent s'assurer de respecter les principes ci-dessous. Ces pistes de réflexion visent à guider la prise de décision des diététistes-nutritionnistes :

Démontrer une rigueur scientifique exemplaire

- Avez-vous évalué le niveau et la qualité de la preuve scientifique ?
- Avez-vous procédé à l'analyse des articles dans leur ensemble en considérant notamment les risques, les biais et la méthodologie des études ?
- Avez-vous veillé à ne pas présenter faussement une corrélation entre des variables comme étant un lien de causalité ?
- Avez-vous fait preuve de vigilance face au procédé de picorage (« cherry-picking »)[1] ?

Faire preuve de nuance et de transparence

- Avez-vous fait preuve de transparence dans votre communication quant à l'état des connaissances scientifiques et la qualité des données probantes qui sous-tendent une approche ?
- Est-ce que votre communication souligne l'incertitude inhérente à un nouveau secteur de recherche ?
- Avez-vous nuancé vos propos et vos affirmations afin de refléter l'état actuel de la science concernant une pratique émergente ou une approche complémentaire ?

Assurer des communications claires, fidèles et complètes pour informer le public

- Avez-vous ignoré certaines données de la science pour soutenir un message publicitaire ?
- Avez-vous présenté certaines données hors contexte qui sont susceptibles de créer de la confusion ou une fausse impression ?
- Avez-vous exagéré certains bénéfices ou fait omission des risques associés à une approche ?
- Avez-vous favorisé l'élaboration d'un message accrocheur ou sensationnel au détriment de la validité scientifique ?

Adapter le message en fonction des besoins spécifiques de la clientèle

- Est-ce que le type de langage utilisé est adapté à la clientèle visée par votre communication ?
- Est-ce que votre message pourrait être perçu comme étant trompeur pour un public qui ne possède pas de connaissances en nutrition ?
- Lorsque votre message s'adresse à un public peu informé :
  - Avez-vous transmis toutes les informations pertinentes et nécessaires pour éviter de créer une fausse impression, notamment quant à l'efficacité avérée d'une approche ?
- Lorsque votre message s'adresse à des professionnelles et professionnels de la santé :
  - Avez-vous veillé à ce que vos communications ne créent pas de fausses impressions, et ce, même s'il s'agit d'un public informé qui est davantage à même de contextualiser, nuancer, comparer et prendre des décisions éclairées par rapport à une approche ?

Promouvoir une image professionnelle éthique et désintéressée

- Avez-vous pris les moyens nécessaires pour vous assurer qu'aucun aspect commercial n'influence le contenu de votre message ?
- Associez-vous votre titre professionnel à un produit ou un service dans le but de le vendre ou d'en promouvoir la vente pour un tiers ?

[1] Procédé qui consiste à mettre en lumière des données qui semblent confirmer une position particulière tout en ignorant une partie importante de données connexes et similaires qui peuvent contredire cette position.

Consultations nutritionnelles

Une patiente ou un patient a recours ou désire avoir recours à une pratique émergente ou une approche complémentaire

Les diététistes-nutritionnistes peuvent intervenir auprès de patientes ou patients qui ont déjà recours ou qui souhaitent recourir à des pratiques émergentes ou des approches complémentaires. Bien que la recommandation ne provienne pas de la ou du diététiste-nutritionniste, elle ou il doit en tenir compte dans la prise en charge étant donné que plusieurs de ces pratiques peuvent avoir une incidence sur le plan de traitement nutritionnel ainsi que sur l'état nutritionnel.

Des patientes et patients avec des problèmes nutritionnels persistants peuvent avoir épuisé les méthodes conventionnelles et souhaiter explorer d'autres approches afin de répondre à leurs besoins. Considérant que moins de la moitié des personnes qui utilisent des approches de santé non conventionnelles le divulguent aux professionnelles et professionnels de la santé, notamment par peur de désapprobation et de jugement, il est primordial que les diététistes-nutritionnistes fassent preuve d'ouverture et établissent une relation de confiance avec la patientèle (2, 7).

Voici la démarche proposée afin d'accompagner la patientèle dans le respect des obligations déontologiques :

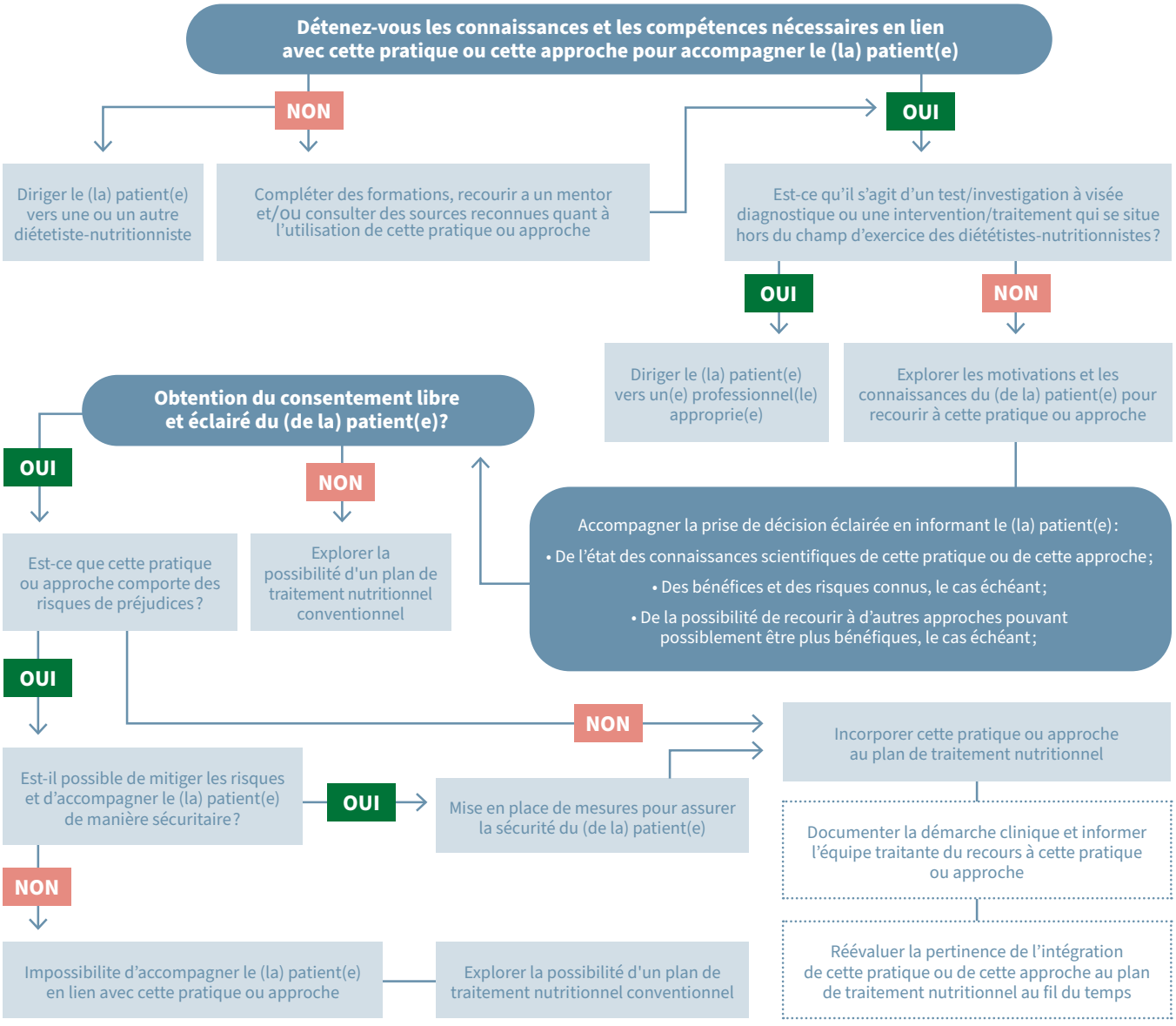

Une ou un diététiste-nutritionniste utilise ou recommande une pratique émergente ou une approche complémentaire

Dans leur démarche clinique, les diététistes-nutritionnistes ont la responsabilité de fonder leur pratique sur les données de la science généralement reconnues, en privilégiant les données probantes présentant le plus haut niveau de preuve scientifique. Toutefois, dans certaines situations, lorsque les approches fondées sur des données de haute qualité ne mènent pas aux résultats attendus, les diététistes-nutritionnistes peuvent être amenés à explorer des pratiques émergentes ou complémentaires dans le cadre de leur plan de traitement nutritionnel. Ces approches doivent être envisagées dans le respect de l'ensemble des normes professionnelles, et doivent être utilisées en complément et non en remplacement des approches conventionnelles. Il est essentiel de souligner que ces pratiques ne doivent pas constituer la base de l'intervention clinique. Lorsque les diététistes-nutritionnistes exercent au sein d'une équipe interdisciplinaire, une concertation avec l'équipe traitante en amont est recommandée.

Voici la démarche proposée afin d'utiliser ou de recommander une telle approche dans le respect des obligations déontologiques :

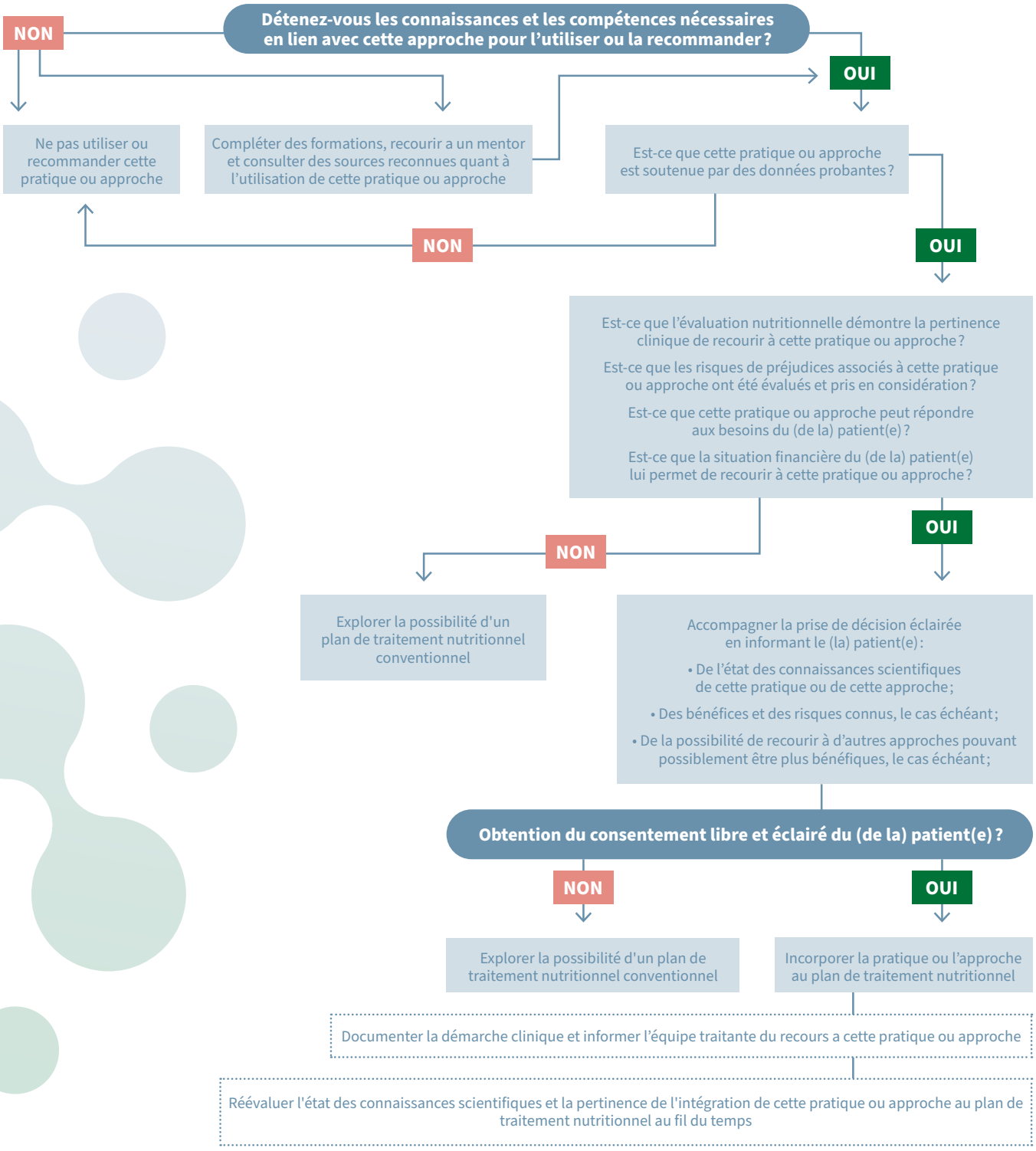

Conflits d'intérêts et indépendance professionnelle

L'intégrité est au cœur des obligations déontologiques des diététistes-nutritionnistes. Dans un contexte de pratiques émergentes et d'approches complémentaires, l'intérêt de la patientèle doit demeurer au centre des interventions.

Les diététistes-nutritionnistes doivent préserver leur indépendance professionnelle en tout temps, étant donné que celle-ci constitue un gage de confiance envers la personne qui reçoit les services.

Les pratiques émergentes sont parfois utilisées comme stratégie marketing par des intervenantes et des intervenants afin de distinguer leur offre de service. Étant donné l'aspect commercial parfois lié aux pratiques émergentes et aux approches complémentaires, une vigilance accrue est de mise. Le recours à ces types de pratiques doit toujours viser à répondre aux besoins de la patientèle.

Afin d'éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts, les diététistes-nutritionnistes ne peuvent présenter faussement une pratique émergente ou complémentaire comme partie intégrante d'un plan de traitement nutritionnel. Les diététistes-nutritionnistes ne peuvent également pas proposer un produit ou un service d'une compagnie spécifique en échange d'une ristourne, commission ou tout autre avantage lié à la vente.

De plus, les diététistes-nutritionnistes doivent éviter toute influence par des tiers, notamment d'autres corps professionnels de la santé, des employeurs ou des gestionnaires, qui adhèrent à des pratiques émergentes ou à des approches complémentaires. En tout temps les diététistes-nutritionnistes doivent utiliser leur jugement clinique, maintenir leur indépendance professionnelle et ne pas simplement exécuter ce qu'une autre personne professionnelle de la santé pourrait recommander. Les diététistes-nutritionnistes doivent procéder à leur propre analyse de la pratique émergente ou de l'approche complémentaire en question, évaluer la pertinence clinique de cette pratique ou de cette approche pour la patiente ou le patient et respecter l'ensemble des principes présentés dans ce guide.

Conclusion

L'intérêt grandissant de la population pour ces types de pratiques souligne l'importance d'outiller les diététistes-nutritionnistes afin qu'elles et ils puissent accompagner la patientèle, et ce, de manière sécuritaire et conformément aux obligations professionnelles. Les principes présentés dans ce document illustrent les éléments à considérer ainsi que les réflexions nécessaires avant d'aborder des pratiques émergentes ou des approches complémentaires lors de déclarations publiques ou encore avant de les incorporer dans la pratique clinique de manière conjointe aux traitements nutritionnels conventionnels.

Références

1. Le Manuel Merck. Revue générale des médecines complémentaires et alternatives [En ligne]. New Jersey (USA): 2023 [cité le 19 novembre 2024]. Disponible: https://www.merckmanuals.com/fr-ca/professional/sujets-sp%C3%A9ciaux/m%C3%A9decines-int%C3%A9gratives-compl%C3%A9mentaires-et-alternatives/revue-g%C3%A9n%C3%A9rale-des-m%C3%A9decines-compl%C3%A9mentaires-et-alternatives

2. Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. Obligations à l'égard des approches complémentaires utilisées de manière conjointe à l'exercice de la profession infirmière [En ligne]. Montréal (CAN): 2023 [cité le 8 juillet 2024]. Disponible: https://www.oiiq.org/obligations-a-l-egard-des-approches-complementaires-utilisees-de-maniere-conjointe-a-l-exercice-de-la-profession-infirmiere

3. National Center for Complementary and Integrative Health [En ligne]. Ville (USA): US Department of Health and Human Services; 2021. Complementary, Alternative, or Integrative Health : What's In a Name? [cité le 8 juillet 2024]; [environ 8 écrans]. Disponible: https://www.nccih.nih.gov/health/complementary-alternative-or-integrative-health-whats-in-a-name

4. Vitrine linguistique [En ligne]. Québec (QC) : Gouvernement du Québec; 2023 [cité le 8 juillet 2024]. Disponible : https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/26560738/pratique-emergente

5. Laramée C, Lamarche B. Comment reconnaître une étude de qualité en nutrition? Revue Nutrition [En ligne]. 2023 [cité le 9 août 2024]; 2(2): 38-45. Disponible: https://www.flipsnack.com/AEB6CBDD75E/revue_nutrition_a2023_publi-_web/full-view.html

6. Pélissier-Simard L, Xhignesse M. Les approches complémentaires en santé comprendre pour bien conseiller. Le Médecin du Québec [En ligne]. 2008 [cité le 8 juillet 2024];43(1):23-9. Disponible : https://lemedecinduquebec.org/Media/99007/023-030DreP%C3%A9lissierS0108.pdf

7. Foley H, Steel A, Cramer H, Wardle J, Adams J. Disclosure of complementary medicine use to medical providers: a systematic review and meta-analysis. Sci Rep. 2019 Feb 7;9(1):1573. doi: 10.1038/s41598-018-38279-8.